

de boisseaux. Cette éventualité reste en vue et nos exportations pourront s'élever jusqu'à 700 millions de boisseaux. A l'heure actuelle, les exportations se poursuivent à un rythme très satisfaisant et nous avons déjà dépassé les niveaux d'il y a un an. Au 21 avril, nos exportations totales atteignent 430.9 millions de boisseaux pour 267.1 millions l'an dernier. En ce qui concerne la campagne en cours, le fait important demeure notre futur programme de commercialisation.

• (Midi)

La Commission canadienne du blé a élaboré, grâce à la collaboration des compagnies ferroviaires et des sociétés d'élevateurs, principalement celles qui exploitent des installations terminales, un programme qui pourrait bien nous faire battre de nouveaux records à Vancouver comme à Thunder Bay pendant les derniers mois de la campagne. Le système d'expédition par blocs permet d'acheminer le grain rapidement et rationnellement lorsque, bien sûr, son fonctionnement n'est pas perturbé par des forces indépendantes de notre volonté. En ce qui concerne notre programme de livraisons à l'Est, l'ouverture de la voie maritime, qui est intervenue cette année avec un retard inhabituel, a été la cause de certaines inquiétudes. Toutefois, la Commission du blé espère encore que, avec la pleine collaboration sur laquelle elle en est venue à toujours compter de la part des divers organismes, 250 millions de boisseaux de grain seront expédiés de Thunder Bay à différents endroits de l'Est, pendant le reste de la campagne agricole. Il s'agit d'expéditions record, qui se comparent à celles de 221.8 millions de boisseaux qui ont été expédiés pendant la saison de navigation de 1966. Bien sûr, cette situation résulte d'un mouvement régulier du blé et d'un mouvement record de l'orge, suite de notre détermination d'envahir ce marché, mais aussi d'un excellent mouvement du nouveau produit qui a tant contribué au revenu des Prairies, le colza. Cette production record s'écoule bien et je rends hommage à tous ceux qui ont contribué à ces ventes.

J'insiste sur la commercialisation, dans notre programme, sur le progrès accompli cette année, sur les efforts que nous ferons encore pour accroître les livraisons de grain sur les marchés mondiaux, mais il demeure que des forces puissantes sont à l'œuvre et qu'elles pourront parfois rendre instable notre commerce des grains, à moins que des mesures comme celles dont la Chambre est saisie n'y fassent échec.

L'histoire de notre commerce du grain nous enseigne pourquoi nous pouvons nous attendre à l'instabilité du produit des ventes de grain au Canada. Le commerce mondial du grain est très inconstant. Il n'est pas rare du tout de voir des écarts de 20 p. 100 ou même de près de 40 p. 100 dans la quantité de grain écoulé dans le monde, même dans le seul secteur du blé, au cours d'une année. Par exemple, les chiffres de 1965-1966 révèlent que les ventes mondiales de blé ont atteint 2,298 millions de boisseaux. Deux ans plus tard, en 1967-1968, les ventes, après être tombées d'abord à 1,876 millions de boisseaux, s'établissaient à 1,638 millions de boisseaux, ce qui veut dire une chute fantastique de 600 millions de boisseaux ou encore d'un quart du total vendu en 1965-1966.

Au sein de ce marché inconstant, l'enjeu du Canada est considérable, bien entendu. Nous nous attendons encore une fois que nos ventes représentent 23 p. 100 du blé qui sera vendu cette année dans le monde et nous nous

sommes efforcés d'en arriver là, mais il y eu ces deux années très difficiles où nous avons tâché, avec le plein appui des producteurs, de maintenir les prix au niveau indiqué alors par le nouvel Arrangement international sur les céréales.

Non seulement avons-nous dans ce marché un enjeu considérable, mais le revenu de nos producteurs de grain dépend de notre commerce d'exportation. Encore ici, il n'y a qu'un pays ou deux qui puissent se comparer au Canada quant à la prédominance du commerce d'exportation dans le domaine du grain. Il en a toujours été ainsi dans le cas du blé, ou du moins depuis que nous sommes des producteurs de blé d'importance. Ce n'est pas une chose exceptionnelle pour nous de vendre cinq ou six fois autant de grain pour l'exportation que nous en utilisons chez nous. Il va sans dire que les fluctuations du marché d'exportation, ses oscillations, ont fait fluctuer sérieusement le revenu de nos producteurs de grain. C'était le cas pour le blé beaucoup plus que pour l'orge, mais comme nous nous acheminons résolument vers un marché d'exportation d'orge considérable, nous allons y retrouver les mêmes éléments, bien que ce marché soit moins changeant que le marché du blé.

En outre, comme le commerce de la graine de colza nous intéresse de plus en plus, il va nous falloir encore ici compter sur le commerce d'exportation, et nous allons être soumis aux hauts et aux bas du marché de cette céréale. Il n'y a pas de doute que la diversification de nos exportations, c'est-à-dire le fait que nous exportions du blé, de l'orge et de la graine de colza au lieu du blé seulement, rendra peut-être notre commerce plus stable. Mais il y aura toujours une tendance à l'instabilité, l'histoire le prouve. Il n'y a pas de formule secrète ou logique à ce sujet. Réunissez d'excellentes conditions de récolte dans les pays producteurs les plus importants du monde et le commerce des grains sera bien différent de ce qu'il était à l'époque où les conditions étaient médiocres. Étant donné ces circonstances, notre commerce du grain va avoir des hauts et des bas remarquables selon les bonnes et les mauvaises années.

Nous ne disposions autrefois que de deux moyens de faire face à cette instabilité de nos exportations, et tous deux offraient des possibilités très limitées. Le premier, qui fut utilisé de temps à autre, était l'entreposage du grain dans les élevateurs dans des proportions très supérieures aux nécessités commerciales et déraisonnables quant aux frais en cause. Mais c'est une technique à laquelle on a eu recours du fait de la situation désespérée où se trouvaient les producteurs de grain à cette époque. Elle entraînait des conséquences désastreuses en ce qu'elle empêchait le fonctionnement efficace de notre système de manutention des grains, qui s'orienta excessivement vers l'entreposage et en vint à être débordé au point de ne plus pouvoir manutentionner le grain de façon vraiment efficace.

La loi sur les réserves provisoires de blé, qui devait permettre de faire assumer une partie des frais par le secteur céréalier, solution qui, selon C. D. Howe, était préférable à un système de deux prix pour obtenir de l'argent pour les producteurs de céréales, a eu pour effet au long des années d'accentuer le déversement de grain dans le système, que cela ait été commercialement nécessaire ou non. Cela n'a fait qu'aggraver les difficultés du système d'entreposage en empêchant toute manutention efficace des céréales et, à mesure que les années s'écou-